

29.08.2022

Fin des bulletins de versement rouges et orange

Le 30 septembre, les bulletins de versement rouges (BV) et orange (BVR) seront retirés du marché. À partir de cette date, ils seront définitivement remplacés par la QR-facture.

L'introduction, le 30 juin 2020, de la QR-facture a marqué le début de la phase de transition, durant laquelle il est possible de payer aussi bien avec les BV et les BVR qu'avec la nouvelle facture dotée d'un code QR. Le 30 septembre 2022, beaucoup d'instituts financiers retireront donc les bulletins rouges et orange du marché. À partir de cette date, les paiements ne pourront être effectués qu'au moyen d'une QR-facture ou d'une facture électronique.

Pour tout complément d'information et des conseils concernant la sécurité, consultez notre article [La facture QR \(https://www.ebas.ch/qr-rechnung/\)](https://www.ebas.ch/qr-rechnung/).